

INFERNAL Slalom du Lac Blanc 2020

Règlement course

Article 1 : Organisation

Le ski club BONHOMME organise le 08 février 2020, à la station du LAC BLANC, l'événement INFERNAL Slalom.

L'infenal Slalom est une compétition de ski alpin affiliée à la Fédération française de ski alpin. L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes, licenciés à la FFS ou non, âgés de 10 ans au moins (voir modalités d'inscription - article 6).

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions à l'INFERNAL Slalom sont recevables uniquement via le site internet de l'évènement <https://www.le-sportif.com> Seul le paiement du droit d'inscription et le respect des conditions d'admissions entraîne la réservation d'un dossard.

En cas de non présence au départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3 : Droits d'inscription

Le tarif d'inscription à l'INFERNAL Slalom est de 28 € + 2,40 € de frais de gestion.

Le paiement de ce tarif donne le droit au participant de bénéficier des prestations suivantes :

- Une inscription à l'épreuve de l'Infernal Slalom
- En cadeau course : le tee-shirt de l'épreuve
- En cadeau de bienvenue : des goodies

Article 4 : Assurances

- L'organisateur déclare être assuré en responsabilité civile
- Si il ne détient pas de licence FFS à son nom, le participant est dans l'obligation de souscrire à l'achat d'un ticket course FFS pour concourir à l'Infernal Slalom 2020. Le ticket course est disponible à la vente lors de l'inscription sur le site. (le ticket course N'EST PAS une assurance annulation)

Article 5 : Conditions d'admission

Pour les non licenciés (ticket course) :

Le participant fournit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpin de compétition datant de moins d'un an.

Pour les licenciés compétiteurs FFS :

Le participant fournit une copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpin de compétition datant de moins de 3 ans.

Article 6 : Catégories d'inscriptions à l'Illinoian Slalom 2020

Attribution des dossards :

Filles U12 (2008-2009) – U14 (2006-2007)

(Détenteurs d'une licence compétiteur FFS)

Garçons U12 (2008-2009) – U14 (2006-2007)

(Détenteurs d'une licence compétiteur FFS)

Femmes U16 et + : nées avant le 31/12/2005 détenteurs d'une licence compétiteur FFS ou non licencié **(ticket course)**

Hommes U16 et + : nés avant 31/12/2005 détenteurs d'une licence compétiteur FFS ou non licencié **(ticket course)**

Article 7 : Départs

Ordre de départ :

Pour les non licenciés (ticket course) : par catégorie de U16 à Master

Pour les licenciés : par catégorie de U12 à Master

Protocole de départ :

Le samedi 08 février 2020 :

Premier départ à 17h00 puis à intervalle de 30 secondes à 1 minute.

La présence des coureurs est requise au départ minimum 15 minutes avant leur horaire de passage. En cas de non présence au départ, les retardataires partiront à la fin la catégorie en cours.

Départ de la course : Au sommet du stade de slalom.

Arrivée de la course : Lac Blanc 900 – le Vallon.

Remise des dossards :

La remise des dossards aura lieu à l'auberge du Vallon.

La remise des dossards se fera le samedi 25 janvier de 15h00 à 16h30.

Un briefing course, obligatoire pour tous les coureurs, aura lieu le jour de la course à 16h00, à l'arrivée du stade de Slalom. Les skieurs pourront ensuite prendre le télésiège de Montjoie pour se rendre au départ.

Article 8 : Remise des prix - Infernal Slalom 2020

La remise des prix se tiendra le Samedi soir après l'évènement.

- Rappel des catégories : U12 (2008-2009) – U14 (2006-2007) – U16 (2004-2005) – U18 (2002-2003) – U21 (1999-2000-2001) – U30 (1990-1998) – Master M (1965-1989) – Master V (1964 et avant)

Podium scratch :

- Top 5 scratch femmes
- Top 5 scratch hommes

Podium général pour les non licenciés (ticket course):

- 1ère femme U12 – U14 – U16 – U18 – U21 – U30 – Master M – Master V
- 1er homme U12 – U14 – U16 – U18 – U21 – U30 – Master M – Master V

Podium général pour les licenciés :

- 1ère fille U12 – U14 – U16 – U18 – U21 – U30 – Master M – Master V
- 1er garçon U12 – U14 – U16 – U18 – U21 – U30 – Master M – Master V

Récompenses spéciales :

Après le palmarès, des dossards seront tirés au sort pour gagner des lots.

Le plus beau déguisement sera récompensé.

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer des lots spécifiques.

Article 9 : Format de course

Le format de course Super Slalom comprend des spécificités propres à l'épreuve. Les coureurs au départ acceptent ces spécificités :

- 1 seule manche pour tous les coureurs
- entre 90 et 120 portes selon les conditions et la qualité du terrain
- 1 piquet par porte
- longueur du Super Slalom : 1 km
- dénivelé du Super Slalom : 250 m
- traçage portes standard : 9 m à 13 m d'espacement entre les portes
- traçage double, triple, quadruple : 6 à 8 m d'espacement entre les portes
- traçage banane : 2 à 8 m d'espacement entre les 2 portes
- nombres de figures libres : pas de limite, ni minimum ni maximum
- le couloir course aura une largeur minimum de 10 m
- départ du tracé : haut du stade de slalom
- arrivée du tracé : Lac Blanc 900

Article 10 : Reconnaissance du parcours

La reconnaissance est tolérée et facultative. Elle se déroulera le long du parcours dans le couloir skieurs pour les coureurs qui ont le temps. Pas de ski sur la piste sous peine de disqualification. Le port du dossard obligatoire lors de la reconnaissance

Article 11 : Équipements

- Le port du casque est obligatoire.
- Le port de la dorsale et de la protection dentaire est fortement conseillé
- Sont acceptés au départ de l'Infernal Slalom uniquement les engins de glisse suivants : ski alpin

Article 12 : Niveau de ski requis

L'épreuve est ouverte aux catégories stipulées dans l'article 6.

Un niveau de ski minimum est requis.

Le niveau piste rouge est requis : skier à son aise en petits virages sur une piste de couleur rouge, par tous types de temps et tous types de neige.

Article 13 : Règles de la course

13.1 Pénalités

Les contrôleurs et le directeur de course jugeront de la disqualification d'un coureur pour les fautes suivantes :

- 1 piquet enfourché
- 1 piquet manqué
- Manquement aux règles du piquet cassé ou piquet manquant

13.2 Piquet cassé ou piquet manquant

Si un piquet est manquant ou cassé, le skieur doit garder la trajectoire du slalom et marquer le virage.

13.3 Dépassemens

Les dépassements sont autorisés dans le Super Slalom

Les contrôleurs indiqueront aux coureurs se faisant rattrapés via un drapeau bleu qu'ils doivent laisser passer le skieur suivant. Les coureurs devront respecter le protocole de dépassement.

Protocole dépassement : le coureur sujet à un drapeau bleu doit dans l'ordre : ne plus toucher de piquets, marquer un arrêt sur le côté du tracé, laisser passer le concurrent suivant, repartir avec un espacement de 3 portes minimum sur le concurrent qui le dépasse.

Le skieur situé en amont est le responsable en cas de collision lors du dépassement.

Le manquement par un coureur, au protocole de dépassement, pourra entraîner sa disqualification.

13.4 Arrêts

L'arrêt hors protocole dépassemement est considéré comme un abandon.

13.5 Protocole abandon

Le coureur doit informer un contrôleur de son abandon de la course.

Le coureur qui abandonne, doit quitter la piste et descendre vers l'arrivée via le couloir skieur.

13.6 Stop course

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la course à tout moment pour des raisons de sécurité.

Tous les coureurs en course ne pouvant terminer leur descente sous régime d'un stop course seront invités à remonter au départ pour un 2ème passage.

Article 14 : Sécurité

La sécurité et le secours course sont assurés par le service des pistes du domaine skiable de la station du lac Blanc

Article 15 : Forfait remontées mécaniques

Sur présentation du dossard, les concurrents chercheront leur forfait aux caisses de Lac Blanc 900

1^{er} choix : forfait au tarif nocturne valable à partir de 16h jusqu'à 22h

2^{ème} choix : forfait au tarif normal valable par exemple de 14h00 jusqu'à 22h00

Voir les tarifs aux caisses

Article 16 : Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent autorise l'organisateur à utiliser son image sur tous les supports de communication de l'évènement.

Article 17 : Cas de force majeur

Si l'épreuve devait être annulée pour cause de force majeure (météo, panne remontée mécanique, géologie, terrorisme,) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, l'organisateur remboursera les frais d'inscription mais aucune indemnité ne sera versée.

L'organisateur pourra à tout instant modifier le parcours ou mettre fin à la compétition. Les participants devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

La participation à la course de l'Iternal Slalom implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.